
Renvoi au comité d'agriculture et de commerce de la pétition de la société populaire de Dourdan demandant des mesures pour remédier à la disette de viande, en annexe de la séance du 6 ventôse an II (24 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'agriculture et de commerce de la pétition de la société populaire de Dourdan demandant des mesures pour remédier à la disette de viande, en annexe de la séance du 6 ventôse an II (24 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 441;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32533_t1_0441_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

vers à la liberté et à l'égalité; personne n'ignore que le comité d'agriculture s'occupe sous un point de vue général de l'objet important des subsistances; mais nous avons eu devoir vous adresser la présente pétition, vu les bruits alarmants qui se répandent autour de nous, et nous sommes certains qu'elle fixera l'attention des représentants du peuple. S. et F. ».

CONARD (*v.-présid.*), MASSINOLE (*v.-secrét.*).

Renvoyé au comité d'agriculture et de commerce par celui des pétitions (1).

V

[*La Sté popul. de Muret, à la Conv.: 12 plur. II*] (2)

« Citoyen président.

La société des Cordeliers, dépositaire du cœur de Marat, a demandé le 30 nivôse dernier (3). L'impression des ouvrages de ce grand homme, de ce véritable ami des sans-culottes, comme elle, nous le demandons, comme elles nous désirons voir se propager sa morale, comme elle nous en développerons les principes, et avec elle enfin, nous invitons la Convention à accélérer cette impression qui en honorant la mémoire de l'ami du peuple sera un secours pour sa veuve et la base de l'instruction publique ».

DUPUY (*présid.*), DELPECH (*secrét.*), CORPÉ (*secr.*).

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (4).

VI

[*La Sté popul. de Berg-Zabern, à la Conv.: 14 plur. II*] (5)

« Citoyens représentans,

C'est avec la plus ardente douleur que nous avons appris la nouvelle si accablante pour nous que le représentant Dentzel, sur une accusation que nous croyons entièrement fautive et médisante, a été arrêté, et que ses papiers ont été scellés: Dentzel, un homme, dont le patriotisme sans fard, et les sentimens républicains se sont montrés si clairement depuis que nous le connaissons, et nommément dans notre enceinte, et pour lequel tant de cœurs patriotiques et loyaux ont si souvent palpité. Nous l'avons vu parmi nous l'été passé, nous l'avons entouré comme les enfans entourent leur père, lorsqu'il se jettait dans nos bras pour organiser notre commune et notre district. La flamme du patriotisme et de la fraternité cordiale, dont nous avons vu en lui l'exemple le plus vif, brûlait dans tous nos cœurs, lorsqu'il montait la tribune, pour nous représenter les devoirs d'un républicain, qu'il dut conséquemment si entièrement

(1) Mention marginale, datée du 6 vent. et signée Cordier.

(2) Mention marginale, datée du 6 vent. et signée Julien.

(3) F¹⁷ 1009^B, pl. 3, p. 2147.

(4) Voir *Arch. parl.*, LXXXIII, 30 niv. II, n° 32, p. 471.

(5) F¹⁷ 4670, doss. 1, p. 570.

connoître lui-même pour nous affermir dans la proposition que nous avons prise, de vivre et de mourir pour la patrie; lorsqu'il se mit entre les foules de nos jeunes gens, pour les enflammer de l'ardeur de hazarder leur vie pour la patrie. C'était alors que les larmes que la joye nous opprimait découlaient de nos joues. C'était alors que nous étions pleins d'espérance, de le voir effectuer ce qu'il a effectué véritablement; car beaucoup d'entre nous l'ont ouï dire, même des ennemis de la patrie, que sans lui Landau était perdu. En un mot, nous sommes convaincus tous tant que nous sommes que Dentzel, autant que nous le connaissons, est patriote, est républicain, républicain ardent et zélé; que peut-être justement pour cette raison il est haï et persécuté par deux personnes qui ne le sont pas, puisqu'il veut le bien de la patrie que ces gens cherchent à perdre. Nous osons le dire hardiment, qu'autant que nous connaissons Dentzel et sa probité, nous sommes prêts à engager nos sermens, notre sang et notre vie. Qu'on réclame contre nous la vengeance la plus sévère des loix si, en ce que nous venons d'exposer, nous avons parlé contre notre conscience. Dans ce moment nous ne regardons pas Dentzel comme notre ami, malgré qu'il le soit devenu par son patriotisme; car quand il s'agit de parler pour la vérité, ni amitié ni inimitié ne doivent être regardées; nous ne voyons en lui que notre frère. Mais vous, citoyens! vous êtes également ses frères, comme vous êtes les nôtres, et comme frères nous invoquons votre équité et votre justice, délivrés de ses fers un homme qui, par son esprit et son cœur, par ses discours et son bras, a si souvent été utile à la patrie, et qui le sera encore dorénavant, selon ce que nous avons les plus grandes raisons à espérer. Otez lui ces fers qui ne sont faits que pour les esclaves et les traîtres; rendez à son épouse fondante en pleurs un mari qu'elle chérit, rendez à ses enfans soupirans un père qu'ils n'ont pu embrasser que très peu de temps après une douloureuse absence de cinq mois, que dans la captivité. Salut et fraternité ».

JOHAN W. BÖNY, Ph. ROMER, I. C. SALATHÉ, GEORGES TÖRF, H. HERLÉ, L. WILD, J. MIC. RAISIN, JOS. MIC. LORENZ, HUGUENEL fils, DRACHT, G. PFERDARTZ, MENZEN jeune, G. LUIS, ROTH, FRIEDRICH DÖRF, KOCH (*présid.*), HERLÉ (*secrét.*), ZAMOR, H. B. ROCH, SCHWEITZER, B. SCHWARTZ, T. FINCH, J. LORY, THORF.

Renvoyé aux comités de salut public et de sûreté générale par celui des pétitions (1).

VII

[*Les c^h Laurtios et P. Luzzy, à la Conv. De la prison de Chambéry, 14 plur. II*] (2)

« Citoyens législateurs,

La clémence nationale étant aussi grande envers les citoyens plus malheureux que coupables, que la foudre qui repose dans les mains de la Convention est terrible pour tous les ennemis

(1) Mention marginale, datée du 6 vent. et signée Cordier. Le C. de S.P. renvoya cette pétition au C. de S.G. le 16 vent.

(2) D¹⁷ 318, Commissions militaires.